



ISSN 1961-9359

ISSN en ligne 2260-6513

Le cyberplagiat dans le cadre de l'éducation supérieure espagnole : explorer les causes pour atteindre des solutions concrètes

Cinta Gallent Torres

Universitat de València, Espagne

cinta.gallent@uv.es

<https://orcid.org/0000-0002-4260-7594>

Isabel Tello Fons

Universidad Internacional de Valencia, Espagne

itello@universidadviu.com

<https://orcid.org/0000-0001-7533-1064>

Reçu le 30-03-2018 / Évalué le 04-06-2018 / Accepté le 17-09-2018

Résumé

Ce travail présente une révision théorique sur le concept de *cyberplagiat*, ainsi que les facteurs qui incitent à tomber dans cette pratique. L'étude propose, ensuite, quelques mesures visant la détection et la prévention de ce phénomène dont les professeurs et les institutions académiques devraient tenir compte pour faire prendre conscience aux étudiants de l'importance de l'originalité des travaux qu'ils présentent. Ainsi, le besoin d'une gestion responsable de l'information disponible en ligne permettant d'atteindre la maturité intellectuelle au niveau académique pour l'appliquer, par la suite, dans le milieu professionnel s'impose. Ces réflexions nous permettront de conclure que, même si l'information est accessible à tous, elle ne nous appartient pas ; l'utilisation des données et le respect de la propriété intellectuelle des tiers n'est pas encore une réalité dans le cadre de l'éducation supérieure.

Mots-clés : plagiat, cyberplagiat, propriété intellectuelle, intégrité académique, malhonnêteté académique

El ciberplagio en el marco de la educación superior española: explorar las causas para alcanzar soluciones concretas

Resumen

Este trabajo presenta una revisión teórica sobre el concepto de *ciberplagio*, así como de los factores que incitan a caer en esta práctica. El estudio propone algunas medidas para la detección y prevención de este fenómeno que tanto profesores como instituciones académicas deberían considerar para concienciar a los estudiantes sobre la importancia de la originalidad en los trabajos que presentan. Asimismo, se impone la necesidad de realizar una gestión responsable de la información disponible en línea que les permita alcanzar la madurez intelectual en el plano académico para aplicarla más tarde al ámbito profesional. Estas reflexiones

nos permitirán concluir que, a pesar de que todos tenemos acceso a la información, esta no nos pertenece; el uso de datos y el respeto de la propiedad intelectual de terceros todavía no es una realidad en el marco de la educación superior.

Palabras clave: plagio, ciberplagio, propiedad intelectual, integridad académica, deshonestidad académica

Cyber-plagiarism in Spanish higher education: exploring the causes in order to reach specific solutions

Abstract

This work presents a theoretical review of *cyber-plagiarism*, as well as the factors that make students fall into this practice. The study proposes several measures aimed at detecting and preventing this phenomenon that both professors and academic institutions should consider to make students aware of the importance of originality in their papers. Moreover, this work highlights the need for information available online to be managed responsibly, allowing students to reach intellectual academic maturity that they can go on to apply at a professional level. Our conclusions are that, even though online information is accessible to everybody, it does not belong to everybody. The use of data and respect for third parties' intellectual property is still not a reality in higher education.

Keywords: Plagiarism, cyber-plagiarism, intellectual property, academic integrity, academic dishonesty.

Introduction

Après plus de quinze ans d'expérience en tant que professeurs, s'il y a un conseil récurrent que nous donnons aux étudiants, c'est que nous attendons de leurs travaux qu'ils soient rédigés d'une façon originale et contiennent les références bibliographiques des sources utilisées. À vrai dire, ce sont des recommandations simples et logiques, qui provoquent, néanmoins, l'étonnement de bon nombre d'élèves ; une réaction qui nous permet de provoquer une réflexion en groupe sur la façon d'élaborer leurs recherches et les ressources utilisées, car nombreux sont ceux qui utilisent habituellement le *copier-coller* pour prendre quelques phrases dans un texte et le transposer dans le leur.

Que ce soit par paresse, manque de créativité, ignorance, oubli, méconnaissance des règles d'écriture académique ou même en toute connaissance de cause, le nombre d'étudiants qui utilisent l'information dans leurs travaux sans mentionner la source originale augmente progressivement (Comas-Forgas, Sureda-Negre, 2010). Ce phénomène a été provoqué, entre autres, par un sentiment erroné d'une réussite

immédiate, la transformation de la gestion du savoir, le manque d'intérêt des différents collectifs impliqués dans l'actuel processus d'enseignement-apprentissage et l'éclosion des nouvelles technologies nous permettant d'avoir accès rapidement à une grande quantité d'informations digitales.

Ainsi, l'accès aux réseaux digitaux et les immenses possibilités de reproduction et de distribution de l'information ont changé la façon des étudiants d'aborder un travail ou une tâche académique, mais aussi la manière des professeurs d'évaluer l'originalité des travaux de leurs élèves. D'où l'intérêt de comprendre les pratiques informationnelles que les étudiants utilisent aujourd'hui car les nouvelles technologies semblent faire croire que tout document sur le web est d'accès public et, par conséquent, un bien commun dont nul n'est propriétaire (Gallent Torres, Tello Fons, 2017). Cette idée remet en question la modernisation du processus d'enseignement-apprentissage, l'utilisation légitime des créations des tiers et le respect des droits d'auteur lesquels ne devraient jamais être bafoués dans nos salles de cours.

Plagiat et cyberplagiat : de quoi parle-t-on ?

Avoir recours aux idées d'autres auteurs au lieu de penser par nous-mêmes ne nous conduit qu'à plagier. Ce verbe, qui nous semble avoir toujours existé, est introduit dans la langue française en 1801, selon le *Dictionnaire Historique de la Langue Française* (1992), son usage est, donc, relativement tardif. C'est quelques siècles auparavant que le terme *plagiaire* apparaît dans la langue, concrètement en 1555 ; emprunté au latin *plagiarius*, celui-ci indiquait le « nom d'agent qui désigne celui qui vole les esclaves d'autrui ou celui qui achète ou vend comme esclave une personne libre » (1535). De nos jours, le mot s'emploie comme adjectif en parlant d'un auteur qui en pille un autre. Selon ce même dictionnaire, le terme latin *plagiarius* est dérivé de *plagium* (« vol d'homme ») et au figuré désigne le « fait d'emprunter illicitement une œuvre originale » (1535). *Plagiaire* a, donc, été introduit en français pour désigner « la personne coupable d'un emprunt abusif d'une œuvre originale [...] ». Par dérivation régressive, *plagier* a produit *plagiat* [en 1697] qui lui sert de nom d'action en arts et en littérature » (1535).

Le concept de *plagiat* est souvent assimilé à l'idée d'appropriation volontaire et abusive d'une création qui ne nous appartient pas. En général, les différentes définitions du terme reprennent cette idée de vol intellectuel parmi des descripteurs comme *calque*, *copie*, *détournement*, *imitation*, *emprunt*, *pillage*, *piraterie*, *escroquerie*, etc. *Le Trésor de la Langue Française*, par exemple, définit le *plagiat* comme l'action qui consiste à « emprunter à un ouvrage original, et à son auteur,

des éléments dont on s'attribue abusivement la paternité en les reproduisant avec plus ou moins de fidélité, dans une œuvre que l'on présente comme personnelle » (en ligne). Pour *Le Petit Robert* (2007), il s'agit de « copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre » (1893-1894). D'après le *Larousse*, le *plagiat* est « l'acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre » ou « ce qui est emprunté, copié, démarqué » (Simonnot, 2014 : 221).

Bien que ces définitions représentent un bon point de départ pour comprendre le sens basique du terme *plagiat*, la lecture de différentes recherches menées par des spécialistes en la matière, nous aide à avoir une vision plus élargie de ce phénomène. D'où notre intérêt de présenter une brève révision théorique du concept de la part d'auteurs et d'experts qui l'ont analysé, en particulier, dans un contexte académique.

Le *plagiat* est, certes, assimilé à une activité matérielle mécanisée peu intellectuelle, dépourvue de toute créativité et originalité, mais la définition du terme nous renvoie à l'idée d'un comportement illégitime ; un comportement considéré par Latorre (1994) comme « le plus grave attentat au droit d'auteur, ce qui signifie donc, en l'occurrence, ne pas reconnaître la paternité de l'auteur et, par conséquence, la relation qui l'unit à son ouvrage » (175). Selon cet auteur (2014, dans Temiño Cenicerros, 2015), l'essence du *plagiat* n'est pas tant « la négation de la relation de l'auteur avec son ouvrage, que la fausse affirmation d'une relation de genèse créative entre le plagiaire et l'ouvrage » (53). Il s'agit, donc, d'une mauvaise pratique dans la mesure où le plagiaire prétend commettre une triche en faisant passer pour vrai ce qui ne l'est pas en même temps qu'il discrédite les idées propres à l'auteur.

Le *plagiat* se caractérise par la reprise du « déjà dit » et il se manifeste « comme une opération de camouflage [dans laquelle] le plagiaire apporte des changements qui cachent sa véritable source (Aragione, 2013 : 3). Il s'agit d'un vol de biens d'autrui, la personne qui le réalise est considérée comme « un être incapable de produire un effort rédactionnel personnel » (Omer, 2010 : 1) et par là même, un être sans esprit critique et sans capacité de réflexion qui emprunte clandestinement des mots à des tiers pour les réutiliser dans leurs productions, un individu qui usurpe la paternité des idées des autres (Quiroz Papa de García, 2014) et qui se perd dans l'acte même de plagier. Selon Raes (2009), le plagiaire est « deux fois coupable d'un point de vue axiologique. Il se nie lui-même et nie autrui » (90), c'est-à-dire qu'il nie son identité, autolimité ses capacités informationnelles et occulte la voix d'un tiers tout en déguisant, souvent intentionnellement, l'esprit critique d'une autre personne.

Quand le plagiat comporte le vol des mots ou d'idées d'autres personnes pour les faire passer pour les siennes sans mentionner la source d'origine (Park, 2003) et que la production provient d'une source électronique, quelle qu'elle soit, on qualifie ce phénomène de « cyberplagiat », « plagiat digital » ou « plagiat cybernétique » (Díaz Arce, 2017). Cette pratique se caractérise par la facilité avec laquelle le *copier-coller* de l'information se fait à l'aide des ressources disponibles sur Internet. Le *cyberplagiat* est, donc, un phénomène qui explose dans le contexte académique depuis quelques années en raison des possibilités d'accès à l'information très simples (Eaton, Guglielmin, Otoo, 2017 ; Ruiz Bejarano, 2016) et touche tous les membres de la communauté académique (étudiantes, professeurs, institutions d'éducation supérieure, etc.). Selon Bergadaà (2015), il y a quelques décennies, il ne s'agissait que d'un phénomène marginal qui s'est vite répandu sur le plan éducatif suite à la conjonction de, ce qu'elle appelle, des « mutations convergentes » (173), parmi lesquelles se trouvent :

- (i) l'*infobésité*, mot qui réfère la masse d'information qui croît sans cesse à laquelle nous avons accès aujourd'hui;
- (ii) la *peopolisation*, sans doute, le web est une vitrine qui permet d'exposer des réalisations personnelles sans besoin d'une sérieuse supervision;
- (iii) le *sentiment de l'urgence* qui fait référence à l'emprunt d'idées à des tiers pour reconstruire des textes personnels de façon assez immédiate ;
- (iv) le *poids de la quantification de la recherche*, la loi de l'H-index (*impact factor*) qui conduit les établissements d'enseignement supérieur, les chercheurs et doctorants à publier des articles sans se poser trop de questions sur le but et le fondement de leurs recherches, mais sur la fréquence de publication ;
- (v) La réalisation de *productions salami* qui consistent « à partir d'une seule recherche, à trouver les plus petites unités de recherche publiables afin d'obtenir le plus grand nombre d'articles possible (et ainsi augmenter le nombre de ses autocitations) » (Bergadaà, 2015 : 174).

Sur la base de cet univers décrit, c'est-à-dire, de ces « mutations convergentes », les cas de *cyberplagiat* se multiplient ; même si la plupart d'entre eux passent inaperçus ou sont discrètement contournés pour préserver la réputation d'une institution, une remise en question est impérative pour connaître les motivations intrinsèques qui font naître le besoin de tomber dans ce piège à la fois chez les étudiants ainsi que chez les enseignants, car il s'agit d'un problème collectif.

Bien qu'il existe, aujourd'hui, un accord sur l'importance de ce phénomène, il semble paradoxal qu'il n'y ait aucune définition commune du concept de

cyberplagiat (Ruipérez, García-Cabrero, 2016) ou des normes standardisées (au niveau universitaire) qui indiquent comment le prévenir (Cebrián-Robles et al., 2018). Pour ces raisons, il reste encore un long chemin à parcourir pour réduire cette problématique à laquelle nous sommes tous confrontés.

Le *cyberplagiat* dans le contexte universitaire espagnol

En Espagne, les conduites plagiaires sont devenues courantes dans de nombreux domaines, parmi lesquels, le système éducatif et elles croissent dans le contexte universitaire (Gómez-Espinosa, Francisco et Moreno-Ger, 2016). Dans ce dernier, « l'usurpation de travaux d'autrui par la majorité d'étudiants de tous âges [...] est si fréquent que les autorités éducatives ont commencé à le considérer comme un sérieux problème qui contamine tout le système, jusqu'à présent, basé sur l'effort et l'étude personnelle » (Temiño Cenicerros, 2015 : 229). Effectivement, il s'agit d'un problème qui soulève le besoin (i) d'établir, de la part des institutions universitaires et du corps enseignant, des mécanismes qui préviennent et clarifient la confusion existante entre ce qu'induit le sens de : chercher, localiser et utiliser l'information en ligne; (ii) renforcer leurs moyens de détection des pratiques inadéquates pour garantir la valeur des diplômes et (iii) de former les étudiants au respect des valeurs telles que responsabilité, respect, honnêteté, intégrité, sérieux, etc. qui doivent être assimilés aux objectifs principaux de l'institution.

Parfois, ces conduites résultent « d'un malentendu entre les attentes de l'institution, pas toujours explicites, et celles des étudiants qui considèrent la charge de travail trop pesante, l'organisation des examens inadéquate et la transmission des savoirs inadaptée » (Guibert, Michaut, 2011 : 155). Ces arguments expliqueraient le fait que quelques étudiants utilisent ce procédé par l'ignorance d'une gestion responsable de l'information. D'où le recours à la transcription, la reformulation incorrecte, le copier-coller ou l'utilisation constante des guillemets afin de construire des textes dont leur contenu ne propose rien d'innovant.

En Espagne, le phénomène de *cyberplagiat* n'est abordé sérieusement que depuis quelques années, nous avons donc un retard évident par rapport à d'autres pays. Aux États-Unis, par exemple, il existe une réglementation obligeant toutes les universités à mettre en œuvre des dispositifs de prévention du phénomène (Bessy, Chateauraynaud, 2015). Dans notre pays, les enseignants commencent à en parler ouvertement dans les salles de cours, les institutions introduisent, graduellement dans leurs réglementations et dans leurs programmes académiques, une mention relative à ce procédé, elles établissent les sanctions à appliquer et les mécanismes de détection, contrôle et sensibilisation, et les étudiants commencent à être plus

vigilants face à cette réalité. Contrairement à ces initiatives, cette problématique est loin d'être culturellement intégrée et constituera un vrai défi pour l'enseignement universitaire.

Les causes du *cyberplagiat*, dans le cadre espagnol, ne sont pas différentes de celles mentionnées par d'autres auteurs au regard de panoramas éducatifs internationaux (Dordoy, 2002 ; Rowe, 2004), car un comportement plagiaire est un comportement inadéquat en Espagne ou ailleurs. De ce fait, le sens de responsabilité des collectifs concernés dans l'enseignement supérieur (ainsi que dans les autres niveaux éducatifs) doit être renforcé au profit d'une production créative et originale.

Dans ce sens, l'opinion générale de nos établissements jouit d'un consensus : le *cyberplagiat* est une attitude répréhensible et aucune tolérance ne sera pas admise. C'est la raison pour laquelle les instances académiques espagnoles travaillent à la définition de protocoles et codes de conduite afin de rendre cette problématique visible. Il s'agit bien là de confondre ceux qui emploient des moyens détournés pour parvenir à leurs fins.

Pourquoi plagions-nous ? Connaître les causes pour trouver des solutions

Les études sur les facteurs qui amènent les étudiants à s'adonner au *cyberplagiat* sont très nombreuses (Cebrián-Robles et al., 2018; Reducindo, Rivera, Rivera et Olvera, 2017 ; Ronda-Pérez, Seguí-Crespo, Tauste-Francés, Martínez-Martínez et Esteve-Faubel, 2015), mais leurs résultats convergent notamment sur trois axes: (i) la méconnaissance des normes liées à la citation des sources; (ii) la fréquence de cette pratique qui devient de plus en plus quotidienne et (iii) la sensation d'impunité chez les étudiants qui ne redoutent pas de se faire prendre.

En ce qui concerne le **premier axe**, il est évident qu'il y a une méconnaissance des stratégies de citation qui incite les étudiants à tomber dans le piège (Reducindo et al., 2017 ; Ceballos Villada et Vásquez Arteaga, 2013). Il faut signaler qu'un bon nombre d'étudiants n'ont pas pris la mesure de l'importance de la citation de leurs sources au point qu'ils décident de les omettre, même si elles ont été vraiment consultées. Certains considèrent qu'il est suffisant de ne mentionner que la moitié des sources utilisées ; d'autres, en revanche, référencient correctement les sources mentionnées dans le corps de leurs travaux, mais cachent celles où ils ont notamment copié l'information. De ce fait, ils dissimulent la source d'origine à partir de laquelle le *cyberplagiat* s'est produit.

L'attitude des étudiants face à cette pratique est très variable, mais le problème de base reste toujours le même : un manque de formation sur la façon de citer les outils auxquels ils ont accès. D'où le besoin de leur apprendre à gérer l'information pour bien compléter une tâche académique en prenant leur temps, sans construire des textes *collage* à partir des idées tirées du Web. À ce propos, force est de constater que le recours au *cyberplagiat* facilite, à court terme, l'accomplissement des obligations académiques (comme la nécessité de rendre une activité spécifique au jour assigné par l'enseignant) mais, à long terme, il impacte la capacité d'analyse et de réflexion, la compétence de lecture et d'écriture, la créativité, l'assurance et l'autonomie des étudiants dans leurs processus d'apprentissage.

Par rapport au **deuxième axe**, la devise est claire : tout le monde le fait, alors pourquoi pas moi ? Souvent les étudiants considèrent le *cyberplagiat* comme une pratique acceptable car elle est réalisée par leurs condisciples (Aron, 2009). Pourtant conscients de son caractère illicite, nombreux d'entre eux sont mal informés sur les conséquences de ce piège et, donc, continuent à bâtir leurs travaux en utilisant la technique « du jeu de Lego » (Bergadà, 2009), une stratégie dont les briques sont des éléments saisis sur la toile puis retouchés et personnalisés.

La décision de cyberplagier est le fruit d'une réflexion et d'une évaluation des causes et conséquences potentielles d'un tel comportement. De ce fait, c'est un acte de conscience, un acte de conduite morale.

En ce qui concerne le **troisième axe**, il faut constater que le risque d'être pris en copiant n'altère pas le bénéfice et la satisfaction personnelle d'obtenir une bonne qualification ou même de compléter un diplôme (Reducindo et al., 2017). L'urgence pour accomplir une tâche, le plaisir de la rendre dans le délai imparti ou simplement le sentiment de progresser dans les études à n'importe quel prix, prime sur la possibilité de recevoir une punition. Malheureusement, les cas de plagiat ne sont pas tous identifiés et, le fait qu'il existe une marge d'erreur, provoque l'apparition du désir de tricher car les conséquences ne semblent pas avoir de prise sur eux. En effet, les plagiaires sous-estiment le risque de se faire prendre, sans se rendre compte que leur intégrité est mise à mal et l'opportunité de continuer leurs études est en jeu.

Pour éviter ce sentiment d'impunité, toujours plus important, les enseignants devraient rappeler le règlement de l'institution, évaluer la capacité informationnelle de leurs étudiants et corriger les conduites inadéquates qui se manifestent dans leurs salles de cours.

Sur la base de cette idée, il est impératif que l'institution académique établisse la régulation et les sanctions correspondantes au *cyberplagiat* au lieu de laisser la

décision d'une punition à discrétion des enseignants ; il suffira, donc, d'informer, en amont, les étudiants sur les différentes sanctions à appliquer s'ils pratiquent le *cyberplagiat*. Parmi les sanctions, nous pouvons mentionner la non-correction de la tâche sollicitée, l'annulation d'une épreuve ou d'un examen, l'interdiction de réaliser un travail pendant quelques années (Benghozi, Bergadàa, 2012), la révocation d'un diplôme, l'ouverture d'un dossier académique disciplinaire chez les étudiants plagiaires voire même l'expulsion du centre pour une période de temps établie en fonction de la faute commise.

Ces trois axes nous servent à mieux cerner une réalité à laquelle nous ne pouvons échapper, mais nous pouvons remédier. Les facteurs indiqués ci-dessus se trouvent à la base d'autres facteurs qui incitent les étudiants à copier et qui sont souvent abordés dans les recherches sur ce sujet (Cebrián-Robles et al., 2018 ; Comas-Forgas et Sureda-Negre, 2010 ; Devlin et Gray, 2007 ; Gómez-Espinosa et al., 2016 ; Eret et Ok, 2014 ; Raes, 2009). Dans le but d'offrir une vision plus complète des causes provoquant ces pratiques, nous mentionnons quelques études récentes qui nous permettent, sans être exhaustives, d'avoir une meilleure compréhension de la nature du plagiat.

Des études comme celle de Devlin et Gray (2007) relèvent que les étudiants universitaires plagient en raison de : « critères d'admission inadéquats, une connaissance insuffisante de ce que le plagiat implique ; faibles compétences scolaires, facteurs liés à l'enseignement / l'apprentissage ; paresse / confort ; fierté et pressions externes » (184-190).

Raes (2009) considère que la question de temps, si courante dans toutes les études et recherches sur le *cyberplagiat*, est l'une des raisons pour lesquelles les plagiaires copieraient, provoquée par une augmentation de la quantité de travaux demandés. Le plagiat est donc considéré comme « un mal bien nécessaire » (96) pour ceux qui manquent de temps pour s'investir dans leurs travaux, ce qui implique une perte ou une régression du sens de la responsabilité dans le contexte académique, un affaiblissement de la valeur éthique de l'être humain et, dans ce contexte précis, un décalage entre les objectifs de l'institution et les conséquences pédagogiques à long terme.

Eret et Ok (2014) signalent comme motivations principales des conduites plagiaires, les limitations de temps, la charge de travail et la difficulté des activités proposées (cité dans Gómez-Espinosa et al., 2016). De leur côté, Cebrián-Robles et al. (2018) considèrent que les facteurs liés au plagiat sont : (i) internes aux individus (par exemple, la méconnaissance, l'incompréhension et le manque d'expérience dans l'élaboration de travaux qui sont assez longs) ; (ii) externes à ceux-ci (le

manque de compétence et le manque de temps du professeur pour détecter le plagiat, la méconnaissance des dangers du plagiat) et (iii) le manque de motivation et d'intérêt par rapport aux tâches sollicitées.

À ce stade, une analyse approfondie et constante des facteurs qui incitent les étudiants à plagier s'avère nécessaire. Il semble difficile de comprendre que le plagiat via Internet est intrinsèquement lié au procédé actuel de trouver de l'information et de produire des connaissances (Bergadàa, 2009). Par conséquent, si la façon de consommer l'information est différente, les problèmes qui découlent de son utilisation mal intentionnée doivent être abordés d'une manière plus authentique et réelle. Ce qui motivait les étudiants à copier il y a dix ans, est différent aujourd'hui et, sera probablement encore bien différent dans les années à venir.

Possibles solutions contre le *cyberplagiat* dans le cadre de l'enseignement supérieur

Il n'y a pas de remède infaillible contre le *cyberplagiat*, mais il existe un bon point de départ pour l'endiguer qui passe par la volonté de trouver des solutions ; des solutions qui devraient être proposées par les établissements d'enseignement supérieur d'un commun accord pour éviter que ces conduites plagiaires ne se répandent et finissent par mettre en danger le système éducatif universitaire.

Ainsi, des mesures urgentes pour faire face au développement de ces pratiques devraient être prises. Nous présentons, ci-dessous une liste d'actions qui pourraient aider les différents collectifs impliqués à mieux mesurer l'ampleur de ce phénomène et à réfléchir sur les futures actions à prendre.

- Tout d'abord, il faudrait considérer ce phénomène comme un réel problème dont il faut parler ouvertement, sans langue de bois, de sorte qu'il ne soit plus un sujet tabou. Parallèlement, des actions de prévention et sensibilisation, par exemple, par voie d'affiches dans les couloirs, par la création d'un site d'information à destination des professeurs et étudiants ou des campagnes de lutte acharnées qui rappellent les vraies valeurs des établissements d'éducation supérieure aujourd'hui, devraient être initiées. Par ailleurs, l'insertion d'une mention sur le *cyberplagiat* accompagnée de critères stricts d'évaluation pour les travaux copiés devrait être obligatoire dans toutes les programmations des matières pour que ces emprunts inappropriés soient bannis.
- Par ailleurs, il serait judicieux d'inclure une formation initiale obligatoire à destination des étudiants de première année à tous les degrés universitaires ;

cette formation devrait consister à expliquer les règles concernant l'utilisation de l'information en ligne ou sur papier et la citation correcte des sources. Bien qu'elle soit nécessaire aux étudiants qui débudent à l'université, elle devrait être proposée également à ceux qui terminent leurs cursus ou ceux qui décident de continuer leurs études en master ou doctorat. En fait, tous devraient avoir une culture solide sur la façon de citer correctement les auteurs pour comprendre que le contenu et les idées développées dans leurs travaux sont aussi importants que les informations utilisées. Pour pallier ce problème, les universités espagnoles essaient de promouvoir des cours de formation concernant certaines matières obligatoires ou par le biais du service de documentation de leurs bibliothèques qui mettent à disposition de la communauté académique des ateliers, des conférences, des tutoriels¹ ou d'autres matériaux illustrant des situations ou des cas hypothétiques de *cyberplagiat*. Nonobstant, les efforts restent encore assez discrets et une plus grande information institutionnelle devrait être faite pour encourager les étudiants et professeurs à suivre ces formations.

- Dans le prolongement de cette idée, une autre action consisterait à conseiller et initier les étudiants à l'utilisation des logiciels de gestion des références comme *BidTeX*, *Citavi*, *EndNote*, *Mendeley*, *RefWorks* ou *Zotero* pour citer correctement les auteurs. Force est de constater que les étudiants croient savoir référencer leurs sources mais ils ne le font pas de façon adéquate. Plus tôt nos étudiants prendront conscience de l'importance de rendre les citations explicites dans leurs travaux, plus respectueux ils deviendront face à un sujet aussi sérieux que l'utilisation des idées d'autrui.
- L'expérimentation d'un logiciel détecteur du *copier-coller*, de la paraphrase et de la réécriture², adapté aux caractéristiques et aux besoins de chaque établissement est en cours et, bien que son utilisation se soit répandue ces dernières années, cet outil est encore loin d'être opérationnel à cent pour cent.

L'utilisation de ces systèmes anti-plagiat est, sans doute, positive mais plus comme une mesure de sensibilisation qu'une arme de dissuasion (Simonnot, 2014). Par ailleurs, en dépit des efforts réalisés par les établissements d'enseignement supérieur pour mettre à disposition de leur corps d'enseignants un tel système, certains professeurs ne connaissent pas leur existence, ne savent pas comment l'utiliser, n'ont reçu aucune explication sur son fonctionnement ou ne voient aucun intérêt à l'utiliser. C'est pour cela que le recours aux logiciels de détection est souvent remis en question.

Nonobstant et sans oublier le côté pratique de ces outils, l'une de mesures à établir pour lutter contre le *cyberplagiat* serait, par conséquent, de soumettre de façon systématique les travaux des étudiants (principalement les travaux de master et de doctorat, mais aussi les projets de fin d'études) à ces logiciels de détection avant leur soutenance. De ce fait, l'étudiant qui présente un travail pour finir une étape formative devra s'asseoir avec son professeur, réaliser cette analyse avec lui et obtenir le rapport de similitudes qui en résulte. Si le professeur peut prouver, avec l'aide du logiciel ou bien d'autres outils de recherche inverse - *Google* ou un autre moteur de recherche général - que l'étudiant a copié, ce dernier n'aura pas son diplôme. Cette mesure, *à priori* stricte, a pour unique intérêt de faire réfléchir l'étudiant sur certains éléments (des phrases, des textes, des tables, des images, etc.) qui puissent poser des questions à cause d'un faible référencement. Étant donné que les étudiants, dès le début de leurs études, auront pris connaissance de cette mesure, ils adopteront un comportement plus vigilant et responsable tout au long du processus d'élaboration du travail.

- Même si tous les étudiants ne sont pas à l'abri du *copier-coller*, la nécessité d'inclure des tâches plus créatives dans les programmes d'études universitaires pourrait être une autre mesure dissuasive essentielle contre le *cyberplagiat*.

Selon une étude réalisée par Gómez-Espinosa et al. (2016), les tâches au plus faible taux de plagiat sont celles qui exigent une participation plus personnelle des étudiants et dont le contenu est lié aux éléments de leur vie quotidienne et leur environnement immédiat. Avec des activités qui favorisent la création et l'esprit critique, les chances de tomber dans cette pratique se réduisent énormément. De ce fait, les enseignants doivent encourager les étudiants à penser par eux-mêmes, mais aussi apprécier la valeur d'un travail bien fait qui conduira à la satisfaction personnelle d'une réussite académique.

À cet égard, Perreault (2007) propose deux petites astuces qui peuvent aider les enseignants à promouvoir la création de tâches créatives et responsables : l'une consisterait à annoncer aux étudiants que l'enseignant posera des questions sur les travaux soumis pour qu'ils exposent et dialoguent sur la démarche utilisée pour sa création, les sources consultées et les conclusions auxquelles ils sont arrivés. Cela pourrait s'avérer un moyen de dissuasion effectif, même s'il ne résout pas le problème de base. La deuxième inciterait les enseignants à créer le doute, chez les étudiants, quant à leurs compétences technologiques : « dites à vos étudiants la facilité avec laquelle vous pouvez retrouver des textes qui auraient été copiés sur Internet » (12), une tactique qui alertera leur attention et constituera une force de dissuasion à l'utilisation de ces pratiques scandaleuses.

Cependant, ces deux recommandations n'ont qu'un effet superficiel sur les attitudes des étudiants. Certains seront sensibles à ces « avertissements » et éviteront cet écueil, alors que d'autres continueront sans doute à accomplir leurs tâches tout en bricolant des textes.

- Une autre mesure à considérer pourrait être la création d'une commission éthique contre le plagiat au sein des établissements qui se chargerait (i) d'établir des codes déontologiques ou des protocoles à suivre pour qu'enseignants et étudiants puissent mieux appréhender cette réalité ; (ii) dans le but d'informer tous les collectifs impliqués sur le règlement interne du centre en cette matière ; (iii) de faire un suivi exhaustif des cas de *cyberplagiat* identifiés chaque année scolaire et de les registrer officiellement sur une base de données et (iv) de soumettre, au moins une fois par an, aux étudiants et aux professeurs, un bilan de ces résultats relatif à cette nouvelle façon d'apprendre à l'université et d'accéder à l'information. Les institutions et les corps d'enseignants doivent œuvrer dans la même direction et adopter conjointement des mesures pour éviter l'apparition de pratiques malhonnêtes à ces niveaux éducatifs.
- Plusieurs auteurs (Bergadaà, 2011 ; Fernández Ramos, 2017) proposent comme mesure complémentaire la création d'un *code d'honneur* ou d'une déclaration signée par les étudiants en début d'année dans laquelle ils s'engagent à produire des travaux originaux et certifient, par là même, que les travaux rendus sont élaborés à partir de leurs propres idées. En fait, certaines universités utilisent ce *code d'honneur*, qui est public et connu de tous les étudiants. L'institution les encourage à participer à sa diffusion et à faire partie de la commission ou jury qui gère la résolution des cas de plagiat. D'autres auteurs comme Perreault (2007) font référence à un document aux caractéristiques similaires, appelé *le contrat de non-plagiat*, qui engage aussi les étudiants à réaliser une production judicieuse et responsable des tâches qu'ils présentent. Ce document inclut la définition du mot et il donne accès à l'information sur la façon de référencer correctement les sources.
- De surcroît, les institutions devraient s'engager à adapter leurs règlements intérieurs afin d'établir des procédures systématiques pour la détection des cas de plagiat (des codes de procédure ou des chartes communes établissant les principes de chaque institution) et sanctionner les étudiants, professeurs ou chercheurs qui utilisent cette pratique. Dans ce sens, les sanctions devraient être plus importantes car ces pratiques s'accroissent de façon redoutable.

- Finalement, un accent particulier doit être mis sur la dimension éthique du *cyberplagiat*, car il faudrait analyser les raisons de ces emprunts à long terme : manque d'esprit critique et personnel, manque de confiance et estime de soi, manque d'assurance, présence de lacunes dans la recherche, la rédaction ou la lecture approfondie, développement de comportements qui incitent à la triche, etc. Ces emprunts pourraient confirmer une régression éthique dans les pratiques académiques d'aujourd'hui, voire une crise de l'actuel système d'enseignement supérieur.

Les différentes solutions proposées ne font que corroborer une conclusion déjà soumise par d'autres auteurs (Fernandez Ramos, 2017 ; Morató, 2012 ; Nakandaraki, 2016 ; Simonnot, 2014) : la sensibilisation (et les mesures pratiques qui l'accompagnent) peut être la meilleure solution pour éviter et prévenir le *cyberplagiat*. Nous pouvons supposer que le *cyberplagiat* ne diminuera pas au moyen d'une seule procédure mais plutôt, par la combinaison de différentes actions, car nous nous dirigeons vers une éducation dans laquelle l'*e-learning*, la technologie et le WWW sont et seront de plus en plus présents dans toutes les étapes formatives d'un individu.

Conclusion

Avec le développement technologique, la question du plagiat devient une préoccupation prégnante pour les établissements d'enseignement supérieur. Bien qu'aujourd'hui il soit très facile de cyberplagier, il devient, néanmoins, beaucoup plus compliqué de cacher la fraude. Ainsi, emprunter des mots et des expressions sur le Web ne trompent pas la vigilance des professeurs qui savent faire la différence avec un texte plus personnel, ou utiliser des outils anti-plagiat afin de rendre cette tâche plus professionnelle, peuvent constituer des ressources méthodologiques, à *priori* fonctionnelles, mais insuffisantes pour faire face à un tel comportement qui devient récurrent dans le milieu éducatif.

À cet égard, le *cyberplagiat* est né d'une conjonction de motivations et de causes devant lesquelles nous nous sentons démunis pour les combattre efficacement. Que ce soit pour sauvegarder la réputation des universités, par paresse des agents impliqués, par absence de punitions stipulées par le code civil ou par toute une série de facteurs qui influencent nos comportements dans le contexte académique, il n'existe pas encore de solution miracle aux questionnements moraux que cette pratique a fait naître. En conséquence, les mesures destinées à trouver des remèdes à cette problématique doivent passer par la logique de la compréhension et de la sensibilisation plutôt que la sanction (Aron, 2009).

Les suggestions et actions proposées tout au long de l'article permettront de dissuader les étudiants de tomber dans cette pratique laquelle ne pourra être complètement éradiquée qu'à long terme. Il est donc de notre responsabilité de prôner le développement de l'intégrité dans nos salles de cours et rendre la crédibilité à un système éducatif défaillant à ce niveau. En l'occurrence, il s'agit d'une question d'éducation, de confiance en soi et de la volonté d'accorder une plus grande importance aux capacités personnelles de conception d'un document et d'analyse critique, tout en respectant la production intellectuelle d'autrui. Comprendre cette idée implique un travail de longue haleine et les effets bénéfiques ne se feront sentir qu'à moyen terme. Pour ce faire, il serait temps que les enseignants cessent d'agir comme Sherlock Holmes pour devenir des enseignants de ce siècle.

Remerciements

Nous exprimons tous nos remerciements à Marylène et Alain Bruey. Leurs corrections limpides et pertinentes nous ont apporté une aide précieuse à la finalisation de cet article.

Bibliographie

Aragione, G. 2013. « La transmission du savoir entre « tradition » et « plagiat » dans l'Antiquité classique et chrétienne », 1-2, p. 117-138. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/edl/388> [Consulté le 15 août 2018].

Aron, P. 2009. « Des interdits qui méritent d'être discutés. Réflexions d'un enseignant en lettres sur l'imitation et le plagiat ». Dans Actes du Colloque « Copier-coller... », former à l'utilisation critique et responsable de l'éducation (le 23 février 2009). Belgique : Pôle universitaire européen de Bruxelles Wallonie et le Centre de l'Economie de la Connaissance de l'Université libre de Bruxelles p. 31-43.
[En ligne] : <http://difusion.ulb.ac.be/vufind/Record/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/64039/Home> [Consulté le 15 août 2018].

ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française). *Le Trésor de la Langue Française* (version informatisée). CNRS / Université de Lorraine. [En ligne] : <http://atilf.atilf.fr/> [Consulté le 15 août 2018].

Benghozi, P. J., Bergadaà, M. 2012. « Publications et plagiat à l'ère de l'Internet : réponses collectives à de nouvelles pratiques ». In : Guglielmi, G. J., Koubi, G., *Le plagiat de la recherche scientifique*. Paris : LGDJ Éditions. [En ligne] : <http://responsable.unige.ch/assets/files/Lettre44/chaplivrembjb.pdf> [Consulté le 15 août 2018].

Bergadaà, M. 2009. « Une situation saugrenue ». *Culture & Société - Sciences de l'Homme*, n° 9, p. 29-33.

Bergadaà, M. 2011. « *Le plagiat académique : un nouveau concept ou phénomène social ?* », n° 2011-06. Faculté des Sciences Économiques et Sociales. Université de Genève, p. 1-22. [En ligne] : http://responsable.unige.ch/assets/files/masterplagiat_V3.pdf [Consulté le 15 août 2018].

Bergadaà, M. 2015. « Une brève histoire de la lutte contre le plagiat dans le monde académique », *Questions de communication*, 27, p. 171-188.
[En ligne] : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9787> [Consulté le 15 août 2018].

- Bessy, C. et Chateauraynaud, F. 2015. « Alertes et chuchotements. Le plagiat universitaire entre disputes informelles, scandales publics et politiques managériales ». *Questions de communication*, 27, p. 189-204. [En ligne] : <http://questionsdecommunication.revues.org/9800> [Consulté le 15 août 2018].
- Borromeo García, C. A. 2017. « Entornos virtuales de aprendizaje y el plagio académico ». *Revista ECE-DIGITAL. Revista de Investigación e Innovación Educativa para el Desarrollo Profesional*, 7 (12), p. 79-100. [En ligne] : https://www.researchgate.net/profile/Cesar_Borromeo_Garcia/publication/315060178_Entornos_virtuales_de_aprendizaje_y_el_plagio_academico/links/58c9452ea-ca2721e667babc0/Entornos-virtuales-de-aprendizaje-y-el-plagio-academico.pdf. [Consulté le 15 août 2018].
- Ceballos Villada, Z. R. et Vásquez Arteaga, E. A. 2013. « Comportamientos, pensamientos y sentimientos frente al fraude académico en ámbitos universitarios CESMAG y Universidad Mariana ». Dans F. Vásquez Rodríguez (comp.), *Investigar la docencia: investigaciones sobre prácticas evaluativas en el aula, conflicto escolar y problemas de aprendizaje*, p.189-228. Bogotá D.C.: Kimpres, Universidad de la Salle.
- Cebrián-Robles, V., Raposo-Rivas, M. Cebrián de la Serna, M. et Sarmiento-Campos, J. A. 2018. « Percepción sobre el plagio académico de estudiantes universitarios españoles ». *Educación XXI* (presse). UNED, p. 1-25. [En ligne]: <http://revistas.uned.es/index.php/educacionXX1/article/view/20062> [Consulté le 15 août 2018].
- Comas, R., Sureda, J., Casero, A. et Morey, M. 2011. « La integridad académica entre el alumnado universitario español ». *Estudios Pedagógicos*, 37 (1), p. 207-225. [En ligne]: https://scielo.conicyt.cl/scielo.php?pid=S0718-07052011000100011&script=sci_arttext doi: 10.4067/S0718-07052011000100011. [Consulté le 15 août 2018].
- Comas-Forgas, R., Sureda-Negre, J. 2010. « Academic plagiarism: explanatory factors from student's perspective ». *Journal of Academic Ethics*, 8 (3), p. 217-232.
- Devlin, M., Gray, K. 2007. « In their own words: a qualitative study of the reasons Australian university students plagiarise ». *Higher education research and development*, 26 (2), p. 181-198. 5.
- Díaz Arce, D. 2017. « Evaluación del desempeño de tres herramientas antiplagio gratuitas en la detección de diferentes formas de copy-paste procedentes de internet ». *EDUCTEC. Revista Electrónica de Tecnología Educativa*, 59, p. 1-16. doi: 10.21556/edutec.2017.59.812. [En ligne]: <http://www.edutec.es/revista/index.php/edutec-e/article/view/812> [Consulté le 15 août 2018].
- Dordoy, A. 2002. « Cheating and plagiarism: student and staff perceptions at Northumbria ». *Proceedings of the Northumbria Conference: Educating for the future*. Northumbria University. Newcastle upon Tyne.
- Eaton, S., Guglielmin, M., Otoo, B. 2017. « Plagio: pasar de enfoques punitivos a proactivos ». Dans A. P. Preciado Babb, L. Yeworiew et S. Sabbaghan (Eds.), *Actas Seleccionadas de la Conferencia IDEAS 2017: Liderando la Conferencia sobre Cambio Educativo* (p. 28-36). Calgary, Canadá: Werklund School of Education. Universidad de Calgary.
- Eret, E., Ok, A. 2014. « Internet plagiarism in higher education: tendencies, triggering factors and reasons among teacher candidates ». *Assessment & Evaluation in Higher Education*, 39 (8), p. 1002-1006.
- Fernández Ramos, A. 2017. « Estrategias y herramientas tecnológicas para evitar el plagio académico ». p. 253-275. In: E. Morales Campos (Coord.), *La infodiversidad y el uso ético del conocimiento individual y colectivo*. México: UNAM / Instituto de Investigaciones Bibliotecológicas y de la Información. [En ligne] : <http://eprints.rclis.org/31326/1/Etica%202017.pdf> [Consulté le 15 août 2018].
- Forster, P., Rogoff, S., Bader, A. 2007. *Une déontologie Académique (générique) pour l'Enseignement Supérieur*. École de Management de Normandie.
- Gallent Torres, C., Tello Fons, I. 2017. « Percepción del alumnado de traducción de la Universidad Internacional de Valencia (VIU) sobre el ciberplagio académico ». *Revista Digital de Investigación en Docencia Universitaria* (RIDU), 11 (2), p. 90-117. [En ligne]: <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6221904>

- Gómez-Espinosa, M., Francisco, V., Moreno-Ger, P. 2016. «El impacto del diseño de actividades en el plagio de Internet en educación superior». *Comunicar*, 48 (24), p. 39-48.4. [En ligne] : <http://www.redalyc.org/pdf/158/15846325004.pdf> [Consulté le 15 août 2018].
- Guibert, P., Michaut, C. 2011. « Le plagiat étudiant », *Education et sociétés*, 28 (2), p. 149-163. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2011-2-page-149.html> doi : 10.3917/es.028.0149. [Consulté le 15 août 2018].
- Latorre, V. 1994. *Protección penal del derecho de autor*. Valencia: Tirant lo Blanch.
- López-Gil, M., Angulo Rasco, F. et Vázquez-Recio, R. 2017. «Sentido, gravedad y razones del ciberplagio entre el alumnado de ESO de Andalucía». *Icono 14*, 15 (2), p. 114-136. [En ligne] : <https://www.icono14.net/ojs/index.php/icono14/article/view/1054> [Consulté le 15 août 2018].
- Maurel-Indart, H. 2008. « Le plagiat littéraire : une contradiction en soi ? ». *L'information littéraire*, 60, p. 55-61. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-l-information-litteraire-2008-3-page-55.htm> [Consulté le 15 août 2018].
- McCabe, Donald L. 2005. « It takes a village. Academic dishonesty and educational opportunity ». *Liberal Education*, 91 (3), p. 26-31. [En ligne]: <https://eric.ed.gov/?id=EJ720381>
- Morató, Y. 2012. «Una reflexión necesaria sobre el plagio en el EEES». *Revista UPO Innova*, 1. p. 361-368. [En ligne]: <https://rio.upo.es/xmlui/handle/10433/2807> [Consulté le 15 août 2018].
- Nakandaraki, M. D. 2016. «Plagio: ¿Qué es? ¿Qué hacer para evitarlo? Y ¿cuál es su implicancia científico-profesional?». *Revista Ciencia e Investigación Médico Estudiantil Latinoamericana (CIMEL)*, 21 (1), p. 2-4.
- Omer, D. 2010. Plagier ou apprendre à rédiger des textes longs ? In : S. Mellet, S. Marnette, J. M. López Muñoz et L. Rosier (dir.), *Discours rapporté, citation et pratiques sémiotiques*. IVe Colloque International du groupe CI-DIT, 11-13 juin 2009. [En ligne] : <https://hal.inria.fr/hal-00415607/> [Consulté le 15 août 2018].
- Park, C. 2003. « In Other (People's) Words: Plagiarism by University students-literature and lessons ». *Assessment & Evaluation in Higher Education*, 28 (5), p. 471-488. [En ligne]: http://www.lancaster.ac.uk/staff/gyaccp/caeh_28_5_02lores.pdf [Consulté le 15 août 2018].
- Perreault, N. 2007. « Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions ». *Profweb*, le 17 janvier 2007. [En ligne] : <http://www.profweb.qc.ca/?id=2300> [Consulté le 15 août 2018].
- Quiroz Papa de García, R. 2014. «Sanción al plagio de obras literarias en el Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (Indecopi) en Perú». *Investigación Bibliotecológica: archivonomía, bibliotecología e información*, 28 (63), p. 115-162.
- Raes, P. 2009. « Se construire un savoir ou plagier : la responsabilité de l'école ». Dans Actes du Colloque « Copié-coller... », former à l'utilisation critique et responsable de l'éducation (le 23 février 2009). Belgique : Pôle universitaire européen de Bruxelles Wallonie et le Centre de l'Economie de la Connaissance de l'Université libre de Bruxelles p. 87-104. [En ligne] : <http://difusion.ulb.ac.be/vufind/Record/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/64039/Home> [Consulté le 15 août 2018].
- Reducindo, I., Rivera, L. R., Rivera, J., Olvera, M. A. 2018. «Integración de plataforma LMS y algoritmo de código abierto para detección y prevención de plagio en Educación Superior». *Revista General de Información y Documentación*, 227 (2), p. 299-315. [En ligne]: <http://revistas.ucm.es/index.php/RGID/article/viewFile/58205/52377> [Consulté le 15 août 2018].
- Rey, A. (Dir.). 1992. *Dictionnaire Historique de la Langue Française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Robert, P. 2007. *Le Petit Robert*. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Ronda-Pérez, E., Seguí-Crespo, M., Tauste Francés, A., Martínez Martínez, J. M., Esteve-Faubel, J. M. 2015. «Experiencia piloto de evaluación de una intervención para evitar el plagio académico en alumnos universitarios». Investigación y propuestas innovadoras de redes UA para la mejora docente [ressource électronique]. Alicante: Universidad de Alicante, Vicerrectorado de Estudios, Formación y Calidad, Instituto de Ciencias de la Educación (ICE), p. 1932-1947.

- Roquet García, G. 2010. *Fraude y plagio académico en ambientes virtuales de aprendizaje*. [En ligne] : <http://portafolis.urv.cat/artefact/file/download.php?file=12835&view=3272> [Consulté le 15 août 2018].
- Rowe, N. C. 2004. « Cheating in online students assessment: beyond plagiarism ». *Online Journal of Distance Learning Administration* (version électronique). [En ligne] : <https://calhoun.nps.edu/handle/10945/36015> [Consulté le 15 août 2018].
- Ruipérez, G., García-Cabrero, J. C. 2016. «Plagio e integridad académica en Alemania». *Comunicar: Revista Científica de Comunicación y Educación*, 24 (48), p. 9-17.1. [En ligne]: <http://www.redalyc.org/pdf/158/15846325001.pdf> [Consulté le 15 août 2018].
- Ruiz Bejarano, A. M. 2016. «Fuentes digitales y fuentes impresas. Prácticas letradas y plagio en el marco universitario». *Revista Chilena de Literatura*, n° 94, p. 215-230.1. [En ligne] : <https://scielo.conicyt.cl/pdf/rchilite/n94/art11.pdf> [Consulté le 15 août 2018].
- Simonnot, B. 2014. « Le plagiat universitaire, seulement une question d'éthique ? », *Questions de communication*, n° 26, p. 219-234. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9304> [Consulté le 15 août 2018].
- Temiño Ceniceros, I. 2015. *El plagio en el derecho de autor*. Madrid : Civitas/Thomson Reuters.
- Vaamonde, J. D., Omar, A. 2008. «La deshonestidad académica como un constructo multidimensional». *Revista Latinoamericana de Estudios Educativos*, 38 (3), p. 7-27. [En ligne] : <http://www.redalyc.org/html/270/27012440002/> [Consulté le 15 août 2018].
- Zarfsaz, E., Ahmadi, R. 2017. « Investigating some main causes and reasons of writing plagiarism in an EFL Context ». *International Journal of Applied Linguistics and English Literature*, 6 (5), p. 214-223.4 [En ligne]: <https://journals.aiac.org.au/index.php/IJALEL/article/view/3443> [Consulté le 15 août 2018].

Références électroniques

- France 2. 2015. Reportage réalisé par Envoyé spécial diffusé le 30 avril 2015. *Compilatio.net*. [En ligne]: <https://www.youtube.com/watch?v=ocyscsDMc1I> [Consulté le 15 août 2018].
- The University of Sydney Library, CRUE (Conferencia de Rectores de las Universidades Españolas) - REBIUN (Red de Bibliotecas Universitarias) et la Comisión Sectorial de las Tecnologías de la Información y las Comunicaciones (TIC). «El plagio y la honestidad académica». [En ligne]: http://www.crue.org/tutorial_plagio/ [Consulté le 15 août 2018].

Notes

1. Nous conseillons la visualisation du tutoriel *Le plagiat et l'honnêteté académique* produit par *The University of Sydney Library* : http://www.crue.org/tutorial_plagio/
2. Parmi les logiciels anti-plagiat le plus populaires dans le domaine académique se trouvent *Turnitin*, *Compilatio.net*, *Viper Plagiarism* ou *Safeassign*. Ce sont des programmes qui permettent de stocker des documents dans une base de données pour pouvoir après les utiliser et les comparer avec d'autres. Ils délivrent un rapport indiquant la quantité d'information copiée en pourcentages de similitude.